

III. Corrections à venir début octobre

Les bugs suivants seront corrigés début octobre :

- Les erreurs d'arrondis sur des lignes d'actes de factures issues de CLOVIS
- Pouvoir rajouter un règlement sur une facture imprimée de manière définitive et soldée
- Avoir le code commande dans les bons de commande externe
- Des corrections sur les suivis financier Chiffres d'affaires et ventilation des factures
- Pouvoir ajouter un médicament n'existant pas dans la base sans que cela fasse buguer l'ordonnance
- Avoir un numéro d'ordonnancier sur les commandes externes
- Retrouver les médicaments imprimés sur l'ordonnance dans le même ordre que lorsqu'ils sont ajoutés sur l'ordonnance
- Pouvoir ajouter un règlement dans le futur

L'évolution concernant la génération du certificat de délivrance pour les articles délivrés à la pharmacie sera également déployée début octobre